



anses

Avis de l'Anses
Saisine n° « 2023-SA-0028 »

Le directeur général

Maisons-Alfort, le 22 juillet 2024

**AVIS
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail**

relatif à « la catégorisation de *Amasa parviseta* »

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste.

L'Anses contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation et à évaluer les risques sanitaires qu'ils peuvent comporter.

Elle contribue également à assurer d'une part la protection de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux et d'autre part à l'évaluation des propriétés nutritionnelles des aliments.

Elle fournit aux autorités compétentes toutes les informations sur ces risques ainsi que l'expertise et l'appui scientifique technique nécessaires à l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires et à la mise en œuvre des mesures de gestion du risque (article L.1313-1 du code de la santé publique).

Ses avis sont publiés sur son site internet.

L'Anses a été saisie le 27 janvier 2023 par la direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour la réalisation de l'expertise suivante : Catégorisation de *Amasa parviseta* (anciennement dénommé *A. near truncata*).

1. CONTEXTE ET OBJET DE LA SAISINE

1.1. Contexte

Dans le cadre de la surveillance des organismes réglementés ou émergents (SORE), un dispositif de piégeage a été déployé par la DGAL en 2021 avec l'appui de l'INRAE et de l'ONF¹. L'objectif de ce dispositif est d'effectuer une surveillance passive dans les sites d'entrée potentiels (ports, aéroports, marché d'intérêt national (MIN)) des organismes réglementés ou émergents (SORE). Ce piégeage est qualifié de « large spectre » car il peut concerner plusieurs filières de production suivies dans le cadre de la SORE (forêts, jardins et espaces verts et infrastructures (JEVI), arboriculture fruitière) en ciblant cependant majoritairement les insectes coléoptères des ligneux.

Les principes de la surveillance mise en œuvre s'appuient sur les résultats précédemment acquis dans le cadre du projet PORTRAP, utilisant des pièges génériques

¹ Office national des forêts

multi-composés pour la détection précoce d'insectes exotiques xylophages dans les sites potentiels d'entrée sur le territoire national.

Les pièges ont été disposés sur 13 sites (7 ports maritimes, 1 port fluvial, 4 aéroports et 1 marché national) dispersés sur le territoire (France métropolitaine continentale).

Au total 9279 individus appartenant à 110 espèces différentes ont été capturés. Aucune espèce d'insecte de quarantaine prioritaire n'a été piégée. En revanche, la présence d'individus appartenant à 8 espèces de coléoptères exotiques, a priori non présents sur notre territoire, des familles Cerambycidae et Curculionidae (sous-familles des Scolytinae et Platypodinae) a été relevée.

Les 8 espèces d'insectes exotiques sont les suivantes :

- Cerambycidae : *Cordylomera spinicornis* (Fabricius, 1775), *Trichoferus campestris* (Faldermann, 1835), *Xylotrechus chinensis* (Chevrolat, 1852), *Xylotrechus stebbingi* Gahan, 1906 ;
- Curculionidae : *Amasa* sp. near *truncata*, *Euplatypus hintzii* (Schaufuss, 1897), *Euplatypus parallelus* (Fabricius, 1801), *Xyleborus affinis* Eichhoff, 1868.

1.2. Objet de la saisine

Ainsi, il est demandé la réalisation d'une catégorisation des 8 espèces d'insectes exotiques en utilisant les critères de risque listés ci-dessous, afin de déterminer leur nuisibilité et de prioriser sur cette base la réalisation d'analyses de risque portant sur ces insectes.

Critères de risque

a. Caractéristiques des espèces

- Cycle biologique
- Plantes hôtes
- Symptômes
- Aires de distribution
- Nuisibilité dans ces aires de distribution
- Probabilité d'entrée et de transfert vers les plantes hôtes

b. Probabilité d'établissement

- Présence d'hôtes appropriés, conditions climatiques et autres facteurs abiotiques favorables à l'établissement des 8 espèces d'insecte dans la zone ARP
- Identification d'ennemis naturels potentiels dans la zone ARP, et d'autres facteurs biotiques ainsi que les pratiques culturales pouvant contribuer à empêcher leur établissement
- Définition des zones d'établissement potentielles dans la zone ARP

c. Probabilité de dissémination

- Moyens de dissémination (naturelle et assistée) dans la zone ARP
- Magnitude de la dissémination des 8 espèces d'insectes

d. Conséquences potentielles

- Évaluation de l'impact économique en terme de production, associé aux 8 espèces d'insectes pour l'agriculture, la sylviculture et l'horticulture dans leur zone de répartition géographique actuelle et dans la zone ARP
- Évaluation de l'impact en JEVI dans la zone ARP

e. Conclusions des catégorisations des organismes nuisibles

Dans cet avis, seule la catégorisation de *Amasa parviseta* (Cf. §3.1 à propos du changement de taxonomie suite à la description d'une nouvelle espèce) est présentée, chaque espèce faisant l'objet d'un avis spécifique.

2. ORGANISATION DE L'EXPERTISE

L'expertise a été réalisée dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (Mai 2003) ».

L'expertise relève du domaine de compétences du comité d'experts spécialisé (CES) « risques biologiques pour la santé des végétaux ». L'Anses a confié l'expertise au groupe de travail (GT) « catégorisation des insectes exotiques ». Les travaux ont été présentés au CES tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques le 21 mai et le 02 juillet 2024. L'avis a été adopté par le CES « risques biologiques pour la santé des végétaux » réuni le 02 juillet 2024.

L'Anses analyse les liens d'intérêts déclarés par les experts avant leur nomination et tout au long des travaux, afin d'éviter les risques de conflits d'intérêts au regard des points traités dans le cadre de l'expertise.

Les déclarations d'intérêts des experts sont publiées sur le site internet : <https://dpi.sante.gouv.fr/>.

La méthode de catégorisation des organismes nuisibles utilisée pour réaliser cet avis s'est largement inspirée des lignes directrices pour l'analyse de risque phytosanitaire de l'Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP) et des travaux réalisés sur la catégorisation d'organismes nuisibles par l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) qui suivent les principales étapes de l'analyse de risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)². La catégorisation est la première étape de l'analyse de risque phytosanitaire. Elle décrit la taxonomie, la biologie, la distribution géographique, la capacité à entrer, à s'établir et à se disséminer d'un organisme nuisible aux plantes. La catégorisation donne aussi des éléments sur les conséquences potentielles que pourrait engendrer l'organisme nuisible évalué.

3. ANALYSE ET CONCLUSIONS DU GT ET DU CES

3.1. Caractéristiques de l'espèce

3.1.1. Identité et taxonomie

L'espèce initialement identifiée comme *Amasa sp. near truncata* et qui a été piégée dans le cadre de la SORE correspond en réalité à une espèce nouvelle au niveau taxonomique qui vient récemment d'être décrite comme *Amasa parviseta* par Knížek & Smith en 2024 (Knížek et Smith, 2024). C'est un coléoptère de la famille des Curculionidae, sous-famille des

² FAO (Food and Agriculture Organization), 2013. ISPM 11: International Standards for Phytosanitary Measures; pest risk analysis for quarantine pests. FAO, Rome. Available online: https://www.ippc.int/sites/default/files/documents/20140512/ispm_11_2013_en_2014-04-30_201405121523-494.65%20KB.pdf.

Scolytinae et tribu des Xyleborini ou scolytes à ambroisie (« ambrosia beetles »). Le genre *Amasa* est originaire d'Asie du sud-est et d'Australasie (Wood et Bright 1992) et comprend au moins 57 espèces (Wood et Bright 1992 ; Smith *et al.* 2020a, 2020b, Sittichaya et Smith 2022).

Cette espèce diffère d'*Amasa truncata* (Erichson), à laquelle elle avait été rattachée au vu de la ressemblance morphologique de leur déclivité obliquement tronquée à 75° (Figure 1), en particulier par la pilosité de cette déclivité. Celle-ci est presque glabre, ne comportant que des soies microscopiques chez *A. parviseta* alors qu'elle présente de longues soies sur toutes les interstries chez *A. truncata* (Knížek et Smith, 2024). Elle diffère également de *A. resecta* (Eggers), avec laquelle elle a été confondue en Espagne (Viñolas et Verdugo, 2011), par les granulations de la déclivité. La déclivité d'*A. resecta* est glabre mais ne présente, contrairement à celle de *A. parviseta*, que des granulations éparses sur la plupart des interstries, et absentes sur la 4ème inter-strie (Knížek et Smith, 2024). Seules les adultes femelles ont été décrits.



Figure 1 : Adulte femelle de *Amasa parviseta* : à gauche de haut en bas : vue dorsale, latérale et ventrale ; à droite de haut en bas : vue de trois-quarts, détail de la déclivité, et détail de la tête (Source : A. Johnson, Université de Floride).

3.1.2. Cycle biologique

Il existe peu de données précises sur le cycle de cette espèce xylomycétophage mais il est vraisemblable qu'il se rapproche de celui des autres espèces du genre *Amasa* et espèces de la tribu des Xyleborini. Dans ce groupe d'insectes, la femelle introduit dans l'arbre un champignon qui se développe sur les parois de la galerie et fournit de la nourriture aux larves et aux adultes.

Zondag (1977), en Nouvelle-Zélande, décrit la biologie d'*A. truncata*, qui y est présente depuis au moins les années 1930 et connue sous le nom de *Xyleborus truncatus*. Knizek (comm. pers.) confirme que tous les spécimens néo-zélandais qu'il a analysés (dont certains qu'il a collectés lui-même) appartiennent à l'espèce *A. truncata*. Cette description est reprise ici sous l'hypothèse que la biologie de *A. truncata* est proche de celle de *A. parviseta*. La femelle adulte perce dans les branches d'eucalyptus un trou d'entrée (Cf. Figure 2a) puis creuse une galerie perpendiculairement au fil du bois sur une profondeur d'environ 30 mm. Parfois, un ou deux tunnels courts partent du tunnel principal (Cf. Figure 2b). La sciure résultant du creusement de la galerie est évacuée par le trou d'entrée. Généralement près de l'extrémité du tunnel, la femelle creuse une chambre à couvain en forme de trou de serrure (« keyhole ») (Cf. Figure 2c) dans laquelle les œufs sont pondus. On ne sait pas si la femelle participe à l'extension de cette chambre, qui est presque toujours construite au-dessus du tunnel d'entrée et mesure rarement plus de 25 mm de long, environ 15 mm de haut et à peine 2 mm de large, c'est-à-dire à peine plus large que la femelle. Dans la chambre à couvain, on peut trouver des larves de différents stades ainsi que des nymphes et même de jeunes adultes, ce qui indique que les œufs sont pondus sur une longue période. La femelle qui a presque le même diamètre que celui de la galerie bloque souvent l'entrée de celle-ci. La plupart des larves se transforment en femelles qui, après s'être accouplées avec un mâle issu du même couvain, émergent par le trou d'entrée. Les mâles, nettement plus petits que les femelles et incapables de voler, émergent rarement (Zondag, 1977). Les trous d'entrée de *A. parviseta* observés en France sur branche d'eucalyptus mesurent 1,2 mm de diamètre (Cf. Figure 2).

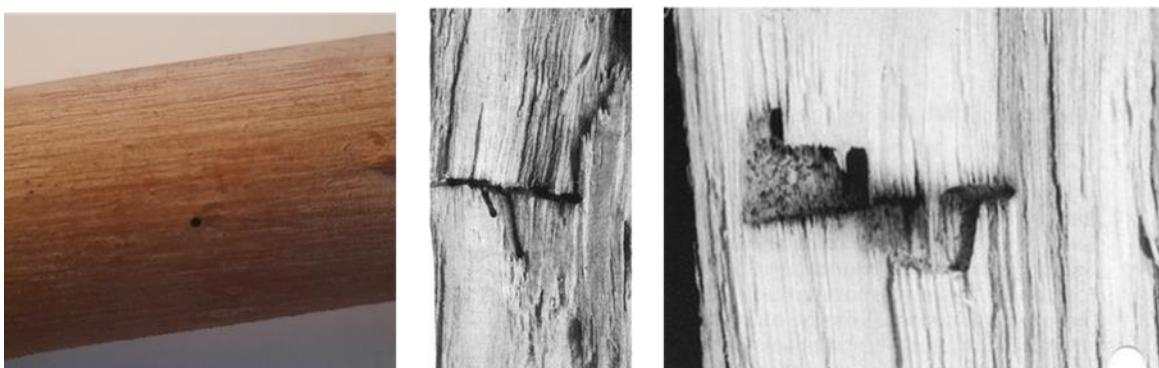


Figure 2 : de gauche à droite : a) trou d'entrée de galerie crééée par une femelle de *Amasa parviseta* sur branche d'*Eucalyptus* sp. dans le jardin de la Villa Thuret, Antibes (Photo A. Roques, INRAE) ; b) tunnel creusé par *A. truncata* sur *Eucalyptus globulus* en Nouvelle-Zélande (d'après Zondag, 1977) ; c) chambre à couvain de *A. truncata* sur *E. globulus* en Nouvelle-Zélande (d'après Zondag, 1977). Le noircissement est dû au champignon introduit par la femelle et duquel larves et adultes se nourrissent.

Selon toute vraisemblance, *A. parviseta* réalise plusieurs générations par an dans les zones envahies. Au Brésil, plus de 80% des spécimens ont été piégés pendant les mois de septembre et octobre, saison qui correspond au printemps avec des températures plus clémentes, et des précipitations abondantes (Rainho *et al.*, 2018). En France, des individus

ont été régulièrement capturés en nombre conséquent chaque mois de fin juin à début novembre en 2018 à Antibes (Barnouin *et al.*, 2020). Au Portugal, les captures dans la région de Lisbonne se sont échelonnées de début mai à début septembre en 2019 (Marchioro *et al.*, 2022).

3.1.3. Plantes-hôtes

La plupart des plantes hôtes ont été identifiées après que l'émergence de spécimens de l'insecte ait été observée. Compte-tenu des incertitudes pesant sur les identifications d'infestation attribuées à *A. truncata* avant la description d'*A. parviseta*, on présentera séparément les plantes-hôtes infestées avec certitude par *A. parviseta* (Tableau 1) et celles qui ont été signalées comme hôtes d'*A. truncata* (Tableau 2).

Tableau 1 : Liste des plantes hôtes confirmées pour *Amasa parviseta*

Famille	Plante-hôte	Pays de collecte de l'insecte	Développement larvaire observé (O/N)	Référence
Myrtaceae	<i>Eucalyptus piperita</i>	Australie	O	Knížek et Smith, 2024
Myrtaceae	<i>E. grandis</i>	Uruguay	N	Gómez <i>et al.</i> , 2017
Myrtaceae	<i>E. globulus</i>	France (Corse)	O	Roques, comm. pers.

Tableau 2 : Liste des plantes hôtes signalées pour *Amasa truncata* avec une incertitude sur l'identité de l'espèce responsable

Famille	Plante-hôte	Pays de collecte de l'insecte	Développement larvaire observé (O/N)	Référence
Cunionaceae	<i>Weinmannia racemosa</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Fabaceae	<i>Acacia verticillata</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Fabaceae	<i>Acacia decurrens var. mollis</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Fabaceae	<i>Albizia spp.</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Myrtaceae	<i>E. globulus</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Myrtaceae	<i>E. botryoides</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Myrtaceae	<i>E. obliqua</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Myrtaceae	<i>E. ovata</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977

Famille	Plante-hôte	Pays de collecte de l'insecte	Développement larvaire observé (O/N)	Référence
Myrtaceae	<i>E. viminalis</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Myrtaceae	<i>Kunzea ericoides</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Myrtaceae	<i>Leptospermum scoparium</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Myrtaceae	<i>Metrosideros robusta</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Myrtaceae	<i>Metrosideros excelsa</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Myrtaceae	<i>Kunzea ericoides</i>	Australie	?	Wood et Bright, 1992.
Myrtaceae	<i>Metrosideros excelsa</i>	Australie	?	Wood et Bright 1992.
Pinaceae	<i>Pinus radiata</i>	Nouvelle-Zélande	N	Zondag, 1977
Pinaceae	<i>Pseudotsuga menziesii</i>	Nouvelle-Zélande	N	Zondag, 1977
Proteaceae	<i>Knightia excelsa</i>	Nouvelle-Zélande	O	Zondag, 1977
Rhamnaceae	<i>Alphitonia petriei Braid & C.T.White</i>	Australie	?	Wood et Bright, 1992.

La plupart des autres observations signalées dans la littérature résultent de piégeages dans des plantations d'eucalyptus ou à proximité de celles-ci mais sans que l'on puisse attribuer avec certitude une espèce-hôte. *A. parviseta* a ainsi été piégé, sous le nom d'*A. truncata*, dans des plantations de *Eucalyptus grandis*, *E. maidenii*, et *E. globulus* en Uruguay (Gómez et al., 2017) ainsi que dans l'État de São Paulo au Brésil dans des plantations de *E. grandis* et de *E. urophylla* (Rainho et al., 2018). Mais il a aussi été piégé au Brésil dans une plantation de cafiers (*Coffea arabica*), avec cependant des plantations proches d'eucalyptus (Rainho et al., 2018). En Europe, les captures par piégeage ont concerné des peuplements mélangés de *E. globulus* et de *Pinus pinaster* en Espagne, et en France quasi-systématiquement des sites (parcs, forêts) où ont été plantés des eucalyptus (Parc de la Croix des Gardes à Vallauris, île Sainte Marguerite à Cannes, etc...).

3.1.4. Champignons associés

Les espèces d'*Amasa* possèdent des mycangia mandibulaires qui transportent des champignons qui établissent des interactions symbiotiques avec l'insecte. Un champignon, *Raffaelea amasae* (Gebhardt) T.C. Harr., comb. nov. a été identifié dans l'aubier de bois morts d'angiospermes dans des galeries causées par *Amasa concitatus* (Gebhardt et al., 2005, Harrington et al., 2010). Ce champignon aurait une activité saprophytique en se nourrissant de bois mort ; cependant le genre *Raffaelea* comprend un certain nombre d'espèces phytopathogènes (Hulcr et Stelinski, 2017).

L'analyse par metabarcoding de 53 spécimens de *A. parviseta* capturés dans sept localités françaises (extraction d'ADN d'individus adultes et séquençage de l'ITS2) a mis en évidence la dominance de levures (*Millerozyma petchabunensis* (83% des séquences analysées), *Malassezia restricta* (1%), *Melassezia globosa* (0.2%)) dans les communautés fongiques associées aux insectes. Aucun agent de nécroses corticales ou de flétrissement vasculaire n'a été détecté dans ces échantillons (Roques & C. Robin, communication personnelle). Ceci est concordant avec l'absence de dommage significatif signalé pour l'instant pour *A. parviseta*, *A. truncata* ou *A. nr. truncata*.

3.1.5. Détection et identification

Les dégâts provoqués par l'insecte se manifestent par les petits trous d'entrée (qui servent aussi à la sortie des jeunes femelles ; « pinholes ») des galeries (1,2 mm de diamètre ; Cf. Figure 2) et par la sciure claire qui en sort. Dans le bois des arbres infestés, les galeries sont marquées par une coloration sombre de leurs parois, qui pourrait être liée à l'activité de champignons symbiotiques associés à l'insecte.

Les adultes capturés en France et au Portugal l'ont été à l'aide de pièges noirs multi-entonnoirs appâtés soit par un mélange olfactif composé d'éthanol à libération rapide, de (-) α -pinène, et d'un cocktail de phéromones de Cerambycidae, soit par une combinaison de quatre composés : éthanol, alpha-pinène, alpha-copaène et quercivorol (Barnouin *et al.*, 2020). En Uruguay, ils ont été capturés à l'aide de pièges appâtés à l'éthanol (Gomez *et al.*, 2017).

Les adultes femelles sont identifiables avec des méthodes morphologiques. Une confusion peut exister avec le scolyte asiatique *Xylosandrus amputatus* (Blandford, 1894), qui est morphologiquement très proche (Figure 3a), et envahissant en Amérique du Nord (Gomez *et al.*, 2018). Au plan morphologique, *A. parviseta* se différencie par des hanches (coxa) antérieures contiguës (Cf. Figure 1) alors que celles de *X. amputatus* sont espacées (Cf. Figure 3b) comme celles de tous les insectes du genre *Xylosandrus*.

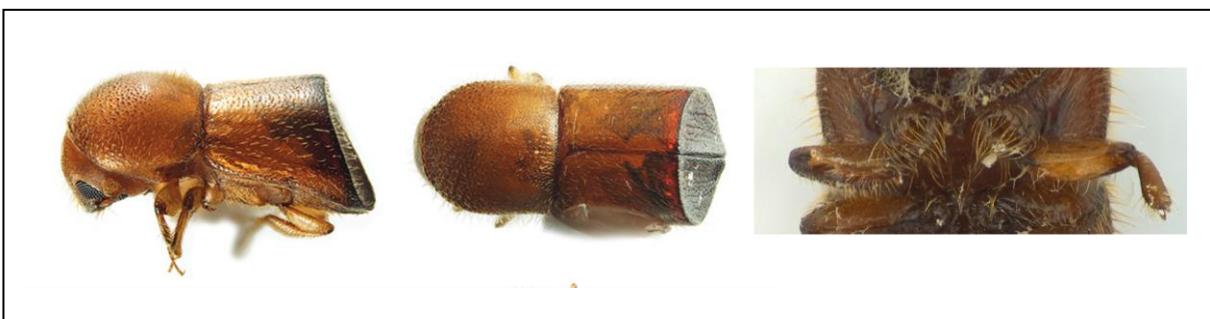


Figure 3 : *Xylosandrus amputatus*. De gauche à droite : vue latérale ; vue dorsale ; vue ventrale montrant les hanches antérieures écartées (Source : A Johnson, Université de Floride).

Le séquençage d'un fragment du gène mitochondrial codant la cytochrome oxydase 1 (COI) permet l'identification d'*A. parviseta* à n'importe quel stade. Les séquences COI obtenues à partir de spécimens collectés au Portugal et en France sont identiques à 100% à la séquence d'un spécimen de Nouvelle Galles du Sud (Australie) déposé sous le nom de *Scolytus* sp. dans la base de données moléculaires BOLD (SBGB053-03)

3.1.6. Aire de distribution

La zone native correspond à une large partie de l'Australie orientale (Camberra et territoire de la Capitale, Nouvelle-Galles du Sud, Queensland) (Knížek et Smith, 2024).

L'insecte est désormais établi dans les plantations d'eucalyptus du Brésil (Flechtmann and Cognato 2011 ; Rainho *et al.*, 2018), d'Uruguay (Gómez *et al.* 2017), du Chili (Kirkendall, 2018) et d'Argentine (Córdoba *et al.*, 2023). Il semble s'être propagé du Brésil à l'Uruguay (Gómez *et al.* 2017). En Europe, le premier signalement par piégeage date de 2009 en Espagne (Cadix, Andalousie) sous le nom d'*Amasa resectus* (Viñolas & Verdugo 2011). En France, les premiers individus ont été capturés par piégeage en 2018 à Antibes dans le jardin botanique de la Villa Thuret (Barnouin *et al.*, 2020), puis à partir de 2019 des spécimens ont été piégés dans de nombreux sites des Alpes-Maritimes et du Var (Tableau 1). L'absence de piégeages sur ces sites dans les années antérieures à 2019 ne permet pas d'apprecier s'il s'agit d'une expansion ou d'une nouvelle introduction, mais la présence récurrente depuis 2022 de galeries sur eucalyptus hébergeant des *Amasa* à différents stades de développement, indique que l'espèce s'est établie dans le sud-est. En 2023, sa présence en Corse a été établie (Roques *et al.*, 2024) sans que l'on puisse dater son introduction faute de piégeages les années précédentes. Toutes les captures ont eu lieu en forêts ou dans des jardins botaniques ou de particuliers sauf à deux reprises dans le port de Fos-sur-Mer (en 2020 et 2023 ; Cf. Tableau 3) et dans la déchetterie d'Antibes (en 2022 ; Cf. Tableau 3). Au Portugal, l'espèce a été signalée à partir de 2019 (Marchioro *et al.*, 2022)

Tableau 3 : Captures et observations de *A. parviseta* en France

(Sources : Barnouin *et al.*, 2020 ; Marchioro *et al.*, 2022 ; Roques *et al.*, 2023, 2024)

Département	Nom du site	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Alpes-Maritimes	Antibes (déchetterie)					2	
	Antibes (Villa Thuret)	51	22	6	13	25	
	Antibes (Ville)				7		
	Cannes (Parc Croix des Gardes)			3	21	3	
	Cannes (Île Ste Marguerite)		3	32	3		14
	Mandelieu				1		
	Théoule/Mer				3	11	
	Vallauris (Parc du Paradou)			2	28	1	
Bouches-du-Rhône	Fos/mer (Port)			1			
	Fos/mer (Port)						4
Corse-du-sud	Serra di Fiumorbu						1
	Solenzara						2
Var	Agay				16		
	Manjastre				2		
	Saint-Raphaël			1			

3.2. Possibilité d'entrée (dans la zone ARP)

3.2.1. Filières d'entrée potentielles

A. parviseta peut entrer sur le territoire par le biais de bois d'emballage mal décontaminé en dépit de l'application des traitements phytosanitaires préconisés dans le cadre de la norme NIMP15³, mais aussi à la faveur d'importations de bois d'eucalyptus pour la fabrication de pâte à papier et originaire de pays où il est présent (Australie, Nouvelle-Zélande - si la présence de l'espèce y est confirmée - et Amérique du sud).

3.3. Possibilité d'établissement (dans la zone ARP)

3.3.1. Présence d'hôtes appropriés

La filière eucalyptus forêt bois est peu développée en France métropolitaine (avec près de 2000 ha en France hexagonale et quelques centaines en Corse ; Source FCBA). En revanche, de nombreux eucalyptus ornementaux se trouvent en zones urbaines en particulier dans le sud-est de la France (comme à Nice).

3.3.2. Conditions climatiques

À la connaissance des membres du groupe du travail, il n'existe pas de littérature scientifique précisant les tolérances climatiques de *A. parviseta*. Cet insecte se retrouve dans des climats tempérés avec des hivers relativement doux. Une approche corrélative de modélisation des tolérances climatiques de *A. parviseta* est disponible dans la section 3.4.

3.3.3. Ennemis naturels potentiels et/ou pratiques culturales pouvant empêcher/freiner l'établissement

Aucun ennemi naturel, parasitoïde, prédateur ou pathogène n'est à l'heure actuelle connu sur *A. truncata* (Zondag, 1977) ce qui résulte probablement du nombre réduit d'études consacrées à cette espèce.

Comme pour les autres insectes xylophages, l'abattage des arbres infestés (s'ils sont infestés debout) et l'élimination des produits d'abattage sont des pratiques culturales qui permettent théoriquement d'empêcher ou de freiner l'établissement de l'insecte, à condition que les infestations soient décelées suffisamment tôt.

3.4. Définition des zones potentielles d'établissement

Pour estimer les tolérances climatiques de *A. parviseta*, nous avons compilé l'information disponible sur les aires de répartition géographique de *A. parviseta* et de *A. truncata* dans la littérature scientifique. Nous avons considéré les deux espèces comme une seule entité afin d'éviter une sous-estimation des tolérances climatiques de *A. parviseta*. À partir de ces données, nous avons calculé le minimum et le maximum des valeurs de deux variables climatiques - c'est-à-dire (1) la température moyenne du trimestre le plus froid de l'année et (2) l'accumulation par l'insecte de chaleur annuelle mesurée en nombre de degrés-jours au-

³ FAO (Food and Agriculture Organization). (2019). International standards for phytosanitary measures No. 15. Regulation of wood packaging material in international trade. FAO, Rome (IT). <https://www.ippc.int/en/publications/regulation-wood-packaging-material-international-trade-0/> (accessed on 10 May 2021).

dessus d'un seuil minimum de développement de 10 °C (base de données climatiques CHELSA, Brun *et al.*, 2022) - extraites aux points de présence de chacune de ces deux espèces (Cf. Figure 4). Nous avons ensuite cartographié les régions de France qui se trouvent dans ces intervalles pour ces deux variables. Notre analyse suggère que la majeure partie de la France métropolitaine (hormis les zones de haute altitude) pourrait accumuler une chaleur annuelle suffisante pour un établissement de *A. parviseta* (Cf. Figure 5).

Cependant, notre analyse suggère que seules les zones méditerranéennes et les régions atlantiques se situent dans l'intervalle de températures hivernales qui caractérise l'aire de répartition géographique de *A. parviseta* et de *A. truncata* (Cf. Figure 6). En conclusion, les zones méditerranéennes et la façade atlantique de la France métropolitaine sont probablement les régions les plus à risque pour un établissement de *A. parviseta*. L'établissement durable de *A. parviseta* est d'ailleurs avéré dans le sud-est de la France hexagonale et en Corse.



Figure 4 : Points de présence de *A. parviseta* ou de *A. truncata* collectés dans la littérature scientifique afin d'estimer ses tolérances climatiques : les points sont colorés en rouge (signalements en Amérique du Sud, dans le sud-ouest du territoire européen, en Australie et en Nouvelle-Zélande).



Figure 5 : Régions de la France métropolitaine où l'accumulation annuelle moyenne de degrés-jours (au-dessus d'un seuil minimum de développement de 10 degrés) est comprise entre le minimum et le maximum des valeurs de cette même variable extraites aux points de présence de *A. truncata* et de *A. parviseta* dans leur zone de distribution actuelle (colorées en vert).



Figure 6 : Régions de la France métropolitaine dont la température moyenne du trimestre le plus froid de l'année est comprise entre le minimum et le maximum des valeurs de cette même variable extraites aux points de présence de *Amasa truncata* et de *Amasa parviseta* dans leur zone de distribution actuelle (colorées en vert).

Les sources d'incertitude de ces estimations sont les suivantes :

- (1) Les approches corrélatives de modélisation bioclimatique se basent sur des données de présence (et parfois d'absence) des espèces. Étant donné que l'aire de répartition géographique d'une espèce dépend de contraintes qui ne sont pas seulement climatiques - par exemple des interactions avec d'autres espèces (plante-hôtes, prédateurs, compétiteurs, etc.), la structure du paysage, les activités humaines ou encore la présence de barrières géographiques - elle ne reflète, dans la plupart des cas, qu'un sous-ensemble de ses tolérances climatiques. Cette source d'incertitude est considérée comme modérée pour *A. parviseta* et *A. truncata* étant donné leur oligophagie, l'invasion actuelle de plusieurs continents, et une connaissance relativement bonne de leurs aires de répartition géographique.
- (2) Une température arbitraire de 10 °C a été utilisée comme seuil minimum de développement lors du calcul de l'accumulation annuelle de chaleur mesurée en degrés-

jours. Ce seuil arbitraire est relativement classique dans l'étude de la phénologie des insectes quand le seuil minimum de développement n'est pas connu avec précision (Nufio et al., 2010 ; Orlova-Bienkowskaja and Bieńkowski, 2022). Cette source d'incertitude est également considérée comme mineure pour *A. parviseta* et *A. truncata* car d'autres modèles préliminaires utilisant des seuils différents (8 et 12 °C) ont été ajustés et donnent des résultats extrêmement similaires (résultats non montrés).

- (3) Les modèles bioclimatiques sont ajustés avec des données climatiques disponibles à haute résolution et au niveau mondial. Ces données climatiques décrivent les grandes tendances climatiques à l'échelle de la planète sur les dernières décennies et doivent donc être interprétées avec précaution (Rodríguez-Rey & Jiménez-Valverde, 2024). De même, ces données ne reflètent pas les conditions microclimatiques qui pourraient localement favoriser l'établissement d'une espèce dans un site particulier (par exemple, la proximité d'un fleuve, une zone ombragée ou ensoleillée, les zones urbaines, un champ irrigué, etc.). Dans le cas de *A. parviseta*, les zones urbaines, notamment celles qui sont caractérisées par une haute densité de plantes-hôtes, devraient être particulièrement surveillées car elles peuvent offrir des températures plus clémentes.
- (4) Les variables climatiques utilisées pour estimer la compatibilité climatique de la France ont été sélectionnées sur la base de dire d'expert. Malgré une justification biologique de ce choix, le groupe de travail ne peut écarter l'hypothèse que d'autres variables bioclimatiques reflètent mieux la biologie de *A. parviseta*. Cependant, dans un souci d'éviter une sous-estimation du risque, le GT a préféré travailler, dans une approche, avec peu de variables et avec une approche d'enveloppe climatique qui amène, le cas échéant, à surestimer le risque (Carpenter et al., 1993). De même seules des données de températures ont été considérées car les précipitations peuvent être de mauvais prédicteurs de l'aire de répartition potentielle d'insectes xylophages qui passent une grande partie de leur cycle de vie sous l'écorce des arbres (Anses, 2023).

3.5. Capacité de dissémination (dans la zone ARP)

3.5.1. Moyens de dissémination (naturelle et assistée)

Aucune donnée sur la capacité de vol des femelles n'a été identifiée. Le piégeage de l'insecte dans la déchetterie d'Antibes est probablement dû aux plants d'eucalyptus amenés par des particuliers ou des collectivités

3.5.2. Magnitude de la dissémination potentielle

Aucune information n'est disponible.

3.6. Conséquences potentielles (dans la zone ARP)

3.6.1. Impact économique (production agricole, forestière, horticole)

Comme indiqué précédemment, les données sur les plantations d'eucalyptus en France métropolitaine (environ 2000 hectares de *Eucalyptus gunnii* principalement ainsi que de *E. gunnii* en France hexagonale et quelques centaines d'hectares en Corse ; source FCBA), montrent que les superficies sont faibles (du fait d'une absence de filière de valorisation et d'une crainte croissante pour le risque d'incendie).

Les symptômes liés à l'infestation des plantes hôtes se manifestent par un dépérissement des rameaux (diamètre de 5 à 8 cm) des arbres infestés. Les dégâts sont donc limités.

Comme les *A. truncata* capturés en Australie, au Brésil, en Argentine, au Chili, en Uruguay, en France, au Portugal et en Espagne, sont maintenant identifiés comme *A. parviseta*, les informations disponibles à ce jour dans la littérature et qui portent sur *Amasa truncata* dans ces différents pays concernent selon toute vraisemblance *A. parviseta*. Cependant, ceci n'est pas établi pour la Nouvelle-Zélande où il n'est pas prouvé que *A. parviseta* soit l'espèce présente.

Citant différents auteurs, Fletchmann et Cognato (2011) rapportent qu'en Australie, *A. truncata* infeste essentiellement des *Eucalyptus* vivants et sur pied. Zondag (1977) signale également des infestations d'*A. truncata* sur Myrtacées vivantes en Nouvelle-Zélande (Cf. section 3.1.3. Plantes-hôtes). Cependant, les arbres stressés semblent privilégiés et les nouvelles infestations commencent souvent dans des zones blessées des arbres. En Nouvelle-Zélande, *A. truncata* infeste aussi le bois mort (Zondag 1977). Globalement, l'insecte apparaît plutôt comme un ravageur secondaire opportuniste que comme un tueur d'arbres. Il pourrait cependant représenter un certain danger pour la santé des arbres, notamment à cause de sa capacité à transporter et inoculer diverses espèces de champignons. Si *A. truncata* infeste aussi certaines Fabaceae (*Acacia* spp., *Albizia* spp.) et Pinaceae (*Pinus radiata* ; *Pseudotsuga menziesii*) en Nouvelle-Zélande (Zondag 1977), il semble que les dégâts soient observés uniquement sur bois morts et bois coupés de ces essences.

Par ailleurs, les galeries qui peuvent atteindre une profondeur de 4,5 cm dans l'aubier affectent les propriétés mécaniques du bois infesté. Enfin, les champignons associés aux insectes pourraient noircir le bois au voisinage des galeries et des chambres où se développent les stades immatures.

3.6.2. Impact en jardin, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)

A priori, l'impact est également limité. Il existe peu d'eucalyptus sur le territoire ; des arbres sont concentrés dans le Sud-Est et sur la façade Atlantique (zones urbaines).

Cependant, *A. parviseta* pourrait menacer des arbres à valeur patrimoniale en JEV, en particulier des sujets vieillissants et affaiblis.

3.7. Conclusion

La présence récurrente de galeries d'*A. parviseta* sur des eucalyptus, hébergeant des individus vivants de différents stades, constitue pour le GT la preuve que l'espèce s'est établie dans le sud-est (en région PACA et en Corse).

L'analyse des données climatiques dans les zones d'occurrence de *A. parviseta* et de *A. truncata* dans le monde suggère que les zones méditerranéennes et atlantiques de la France métropolitaine sont les principales zones favorables à l'établissement de l'insecte. Le GT et le CES jugent, par conséquent, la capacité d'établissement très forte avec une faible incertitude dans la zone ARP.

Enfin, l'impact de l'insecte sur eucalyptus est jugé très faible avec une faible incertitude.

L'ensemble des éléments de conclusion suggère que *A. parviseta* ne présente pas les caractéristiques d'un organisme de quarantaine⁴. Le résultat de l'évaluation globale du GT est résumé ci-dessous dans le Tableau 4. Par ailleurs, le GT et le CES estiment que la réalisation d'une analyse de risque phytosanitaire complète ne permettrait pas de mieux éclairer le gestionnaire.

Tableau 4 : Synthèse de l'évaluation de *Amasa parviseta* en tant qu'organisme nuisible de quarantaine potentiel

	Capacité d'établissement dans la zone ARP	Incertitude	Impact sur bois vivant	Incertitude
<i>Amasa parviseta</i>	Très forte	Faible	Très faible	Faible

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail endosse les conclusions des collectifs d'experts mobilisés et notamment que *Amasa parviseta* ne présente pas les caractéristiques d'un organisme de quarantaine.

Cet avis ne présuppose pas des effets du dérèglement climatique sur l'évolution de la capacité d'établissement de *Amasa parviseta* en France métropolitaine continentale.



Pr Benoit VALET

⁴ Un organisme de quarantaine est « un organisme nuisible qui a une importance potentielle pour l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé et fait l'objet d'une lutte officielle (NIMP5-CIPV 201) »

MOTS-CLÉS

Amasa parviseta, *Amasa* near *truncata*, Curculionidae, scolyte, insecte, plante, organisme nuisible, catégorisation.

Amasa parviseta, *Amasa* near *truncata*, Curculionidae, bark beetle, insect, plant, pest, categorisation.

BIBLIOGRAPHIE

Anses. (2023). Avis de l'Anses relatif à « la catégorisation de *Xylotrechus chinensis* ». Saisine n°2023-SA-0028, 33 p. [\(anses-04353534\)](#)

Brun P., Zimmermann N. E., Hari C., Pellissier L. and Karger D. N. (2022). Global climate-related predictors at kilometer resolution for the past and future. *Earth System Science Data*, 14(12), 5573-5603.

Barnouin T., Soldati F., Roques A., Faccoli M., Kirkendall L.R., Mouttet R., Daubree J.B. and Noblecourt T. (2020) Bark beetles and pinhole borers recently or newly introduced to France (Coleoptera: Curculionidae, Scolytinae and Platypodinae). *Zootaxa*, 4877 (1), 51–74. <https://doi.org/10.11646/zootaxa.4877.1.2>.

Carpenter G., Gillison A. N. and Winter J. (1993). DOMAIN: a flexible modelling procedure for mapping potential distributions of plants and animals. *Biodiversity & Conservation*, 2, 667-680.

Córdoba S.P., Atkinson T.H. and Mendoza E.A. (2023). Checklist of the subfamily Scolytinae (Coleoptera: Curculionidae) in Tucumán province, Argentina. *Zootaxa*, 5353 (6), 501–532. <https://doi.org/10.11646/zootaxa.5353.6.1>.

Flechtmann C.A.H. and Cognato A.I. (2011). First report of *Amasa truncata* (Erichson) (Coleoptera: Curculionidae: Scolytinae) in Brazil. *The Coleopterists Bulletin*, 65 (4), 417–421. <https://doi.org/10.1649/072.065.0419>.

Gebhardt H, Weiss M and Oberwinkler F. (2005). *Dryadomyces amasae*: a nutritional fungus associated with ambrosia beetles of the genus *Amasa* (Coleoptera: Curculionidae, Scolytinae). *Mycology Research* 109: 687–696.

Gómez D., Suárez M. and Martínez G. (2017). *Amasa* (Erichson) (Coleoptera: Curculionidae: Scolytinae): a new exotic ambrosia beetle in Uruguay. *The Coleopterists Bulletin*, 71 (4), 825–826. <https://doi.org/10.1649/0010-065X-71.4.825>.

Gomez DF, Rabaglia RJ, Fairbanks KEO and Hulcr J. (2018) North American Xyleborini north of Mexico: a review and key to genera and species (Coleoptera, Curculionidae, Scolytinae). *ZooKeys* 768: 19–68.

Harrington TC., Aghayeva DN. and Fraedrich SW. (2010). New combinations in *Raffaelea*, *Ambrosiella* and *Hyalorhinocladella*, and four new species from the redbay ambrosia beetle, *Xyleborus glabratus*. *Mycotaxon* 111: 337-361.

Hulcr J, Stelinski LL. The Ambrosia Symbiosis : From Evolutionary Ecology to Practical Management. *Annual Revue of Entomology*. 2017 Jan 31 ; 62:285-303. Doi : 10.1146/annurev-ento-031616-035105. Epub 2016 Nov 16. PMID: 27860522.

Kirkendall L.R. (2018). Invasive bark beetles (Coleoptera, Curculionidae, Scolytinae) in Chile and Argentina, including two species new for South America, and the correct identity of the *Orthotomicusspecies* in Chile and Argentina. *Diversity*, 10, 40. <https://doi.org/10.3390/d10020040>.

- Knizek M. and Smith S. M. (2024). A new widely distributed invasive alien species of *Amasa* ambrosia beetles (Coleoptera: Curculionidae: Scolytinae: Xyleborini). *Zootaxa*, 5403(3), 385-390. <https://doi.org/10.11646/zootaxa.5403.3.8>.
- Marchioro M., Faccoli M., Dal Cortivo M., Branco M., Roques A., Garcia A. and Ruzzier E. (2022). New species and new records of exotic Scolytinae (Coleoptera, Curculionidae) in Europe. *Biodiversity Data Journal*, 10, e93995. <https://doi.org/10.3897/BDJ.10.e93995>.
- Nufio, C. R., McGuire C.R., Bowers M.D., and Guralnick R.P. 2010. Grasshopper community response to climatic change: variation along an elevational gradient. PLoS ONE 5:e12977.
- Orlova-Bienkowskaja M.J. and Bieńkowski A.O. (2022). Low heat availability could limit the potential spread of the emerald ash borer to Northern Europe (prognosis based on growing degree days per year). *Insects*, 13(1), 52.
- Rainho H.L., Silva W.D., Leite M.O.G. and Bento J.M.S. (2018). Notes on the Distribution of the exotic ambrosia beetle *Amasa truncata* (Erichson) (Coleoptera: Curculionidae: Scolytinae) in Southeastern Brazil. *The Coleopterists Bulletin*, 72 (4), 870–872. <https://doi.org/10.1649/0010-065X-72.4.870>
- Rodríguez-Rey M. and Jiménez-Valverde A. (2024). Differing sensitivity of species distribution modelling algorithms to climate data source. *Ecological Informatics*, 79, 102387.
- Roques A., Bernard A., Courtin C., Nusillard B., Roques O., Auger-Rozenberg M.A. and Barnouin T. (2023). Résultats des piégeages « large spectre » menés en 2022 dans les principaux sites d'importation de végétaux en France. DGAL, 50 pp.
- Roques A., Mignan A., Nusillard B., Roques O., Magnoux E., Veillat L., Auger-Rozenberg M.A. and Barnouin T. (2024). Résultats des piégeages « large spectre » menés en 2023 dans les principaux sites d'importation de végétaux en France. DGAL, 107 pp.
- Sittichaya W. and Smith S.M. (2022). New species and new records of *Amasa*Lea, 1894 ambrosia beetles from Thailand (Coleoptera: Curculionidae: Scolytinae: Xyleborini). *Zootaxa*, 5196 (2), 197–210. <https://doi.org/10.11646/zootaxa.5196.2.2>
- Smith S.M., Beaver R.A. and Cognato A.I. (2020a) Taxonomic changes for Indo-Malayan ambrosia beetles (Coleoptera:Curculionidae: Scolytinae : Xyleborini). *The Coleopterists Bulletin*, 74: 37–40. <https://doi.org/10.1649/0010-065X-74.1.37>
- Smith S.M., Beaver R.A. and Cognato A.I. (2020b) A monograph of the Xyleborini (Coleoptera, Curculionidae, Scolytinae) of the Indochinese Peninsula (except Malaysia) and China. *ZooKeys*, 983, 1–442. <https://doi.org/10.3897/zookeys.983.52630>
- Viñolas A. and Verdugo A. (2011). Nuevas especies de coleópteros para la Península Ibérica. Familias Zopheridae, Corylophidae y Curculionidae. *Orsis*, 25, 131–139.
- Wood S.L. and Bright D.E. (1992). A catalog of Scolytidae and Platypodidae (Coleoptera), Part 2: Taxonomic index. *The Great Basin Naturalist Memoirs*, 13, 1–1533.
- Zondag R. (1977). *Xyleborus truncatus* Erichson (Coleoptera: Scolytidae); Forest and Timber Insects in New Zealand; Forest Research Institute, New Zealand Forest Service: Rotorua, New Zealand; pp. 1–3.

CITATION SUGGÉRÉE

Anses. (2024). Catégorisation de *Amasa parviseta*. (saisine 2023-SA-0028). Maisons-Alfort : Anses, 22 p.

ANNEXE 1

Présentation des intervenants

PRÉAMBULE : Les experts membres de comités d'experts spécialisés, de groupes de travail ou désignés rapporteurs sont tous nommés à titre personnel, *intuitu personae*, et ne représentent pas leur organisme d'appartenance.

GROUPE DE TRAVAIL CATEGORISATION DES INSECTES EXOTIQUES

Président

M. Jean-Claude GREGOIRE – Professeur émérite, Université libre de Bruxelles, entomologie.

Membres

M. Martin GODEFROID – CSIC, entomologie et modélisation climatique.

M. Hervé JACTEL – Directeur de recherche, INRAE, entomologie.

Mme Raphaëlle MOUTTET – Chargée de projet scientifique et technique, Anses, entomologie.

Mme Cécile ROBIN – Directrice de recherche, INRAE, mycologie.

M. Alain ROQUES – Directeur de recherche émérite, INRAE, entomologie.

COMITÉ D'EXPERTS SPÉCIALISÉ

Les travaux, objets du présent avis ont été suivis et adoptés par le CES suivant :

- Risques biologiques pour la santé des végétaux – 2022/2026

Président

M. Thomas LE BOURGEOIS – Directeur de recherche, CIRAD, UMR

Botanique et Modélisation de l'Architecture des Plantes et des végétations

Membres

M. Philippe CASTAGNONE – Directeur de recherche, INRAE, Centre PACA, Institut Sophia Agrobiotech

M. Thierry CANDRESSE – Directeur de recherche, INRAE, Centre Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux

M. Nicolas DESNEUX – Directeur de recherche, INRAE, Centre PACA, Institut Sophia Agrobiotech

Mme Sandrine EVEILLARD – Chargée de recherche, INRAE, Centre Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux

Mme Florence FONTAINE – Professeure des Universités, Université Reims-Champagne-Ardenne

M. Pascal GENTIT – Chef de l'Unité Bactériologie, Virologie, OGM, Laboratoire de la santé des végétaux, Anses

M. Martin GODEFROID – Postdoctorant, CSIC, Espagne (Madrid)

Mme Lucia GUERIN – Maître de Conférences, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux

M. Bruno HOSTACHY – Retraité, Anses

M. Hervé JACTEL – Directeur de recherche, INRAE, Centre Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux, UMR Biodiversité, Gènes & Communautés

Mme Eleni KAZAKOU – Professeure, SupAgro Montpellier

M. Christophe Le MAY – Maître de Conférences, Agrocampus Ouest, Rennes

M. Eric LOMBAERT – Ingénieur de recherche, INRAE, Centre PACA, Institut Sophia Agrobiotech

M. David MAKOWSKI – Directeur de recherche, INRAE, Centre Ile-de-France-Versailles-Grignon, AgroParisTech, Université Paris-Saclay, UMR MIA

M. Charles MANCEAU – Retraité, INRAE

M. Benoit MARÇAIS – Directeur de recherche, INRAE, Centre Grand-Est-Nancy

M. Arnaud MONTY – Enseignant-chercheur, Université de Liège - Département Biodiversité et Paysage

Mme Maria NAVAJAS – Directrice de recherche, INRAE, Centre Occitanie-Montpellier, UMR CBGP Centre de biologie pour la gestion des populations

Mme Cécile ROBIN – Directrice de recherche, INRAE, Centre Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux

M. Aurélien SALLE – Maître de Conférences, Université d'Orléans

M. Frédéric SUFFERT – Ingénieur de recherche, INRAE, Campus Agro Paris-Saclay

M. Stéphan STEYER – Attaché scientifique, Centre wallon de Recherches Agronomiques, Département Sciences du Vivant, Responsable Virologie Végétale

M. Pierre-Yves TEYCHENEY – Directeur de recherche, Cirad, La Réunion

M. Éric VERDIN – Ingénieur de recherche, INRAE, Centre PACA Avignon, Unité de pathologie végétale

M. François VERHEGGEN – Enseignant-chercheur, Université de Liège - Unité Entomologie fonctionnelle et évolutive

.....

PARTICIPATION ANSES

Coordination scientifique

M. Emmanuel GACHET – Coordinateur scientifique d'expertise – Anses

M. Xavier TASSUS – Coordinateur scientifique d'expertise – Anses

.....

Secrétariat administratif

Mme Françoise LOURENÇO – Anses

Mme Séverine BOIX-PETRE – Anses

ANNEXE 2 : COURRIER DE SAISINE



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

**Direction générale
de l'alimentation**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 27 janvier 2023

Service des actions sanitaires
Sous-direction de la santé et de la protection
des végétaux
Bureau de la santé des végétaux
Dossier suivi par Olivier ROUSSELLE
REF BSV / 2022

Madame la Directrice générale de l'alimentation

à

Monsieur le Directeur Général
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail

Objet : Saisine relative à la catégorisation de 8 espèces d'insectes exotiques à la suite de leur découverte sur le territoire national.

Conformément à l'article L1313-3 du code de la santé publique, je sollicite l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail pour la réalisation de catégorisations selon la norme OEPP¹ sur 8 espèces d'insectes exotiques. Cette demande intervient à la suite de captures réalisées sur le territoire national par le dispositif de piégeage « large spectre ».

Eléments de contexte :

Dans le cadre de la surveillance des organismes réglementés ou émergents (SORE), un dispositif de piégeage a été déployé par la DGAL en 2021 avec l'appui de l'INRAE et de l'ONF. L'objectif de ce dispositif est d'effectuer une surveillance passive dans les sites d'entrée potentiels (ports, aéroports, MIN) des organismes réglementés ou émergents (SORE). Ce piégeage est qualifié de « large spectre » car il peut concerner plusieurs filières de production suivies dans le cadre de la SORE : forêts, jardins et espaces verts et infrastructures (JEVI) ainsi qu'arboriculture fruitière, en ciblant cependant majoritairement les insectes coléoptères des lieux.

Les principes de la surveillance mis en œuvre s'appuient sur les résultats précédemment acquis dans le cadre du projet PORTRAP, constitué de pièges génériques multi-composés pour la détection précoce d'insectes exotiques xylophages dans les sites potentiels d'entrée sur le territoire national.

Comme vous pourrez le constater dans le document de synthèse joint, les pièges ont été disposés sur 13 sites (7 ports maritimes, 1 port fluvial, 4 aéroports, et 1 marché national) dispersés sur le territoire (France continentale).

Au total 9279 individus appartenant à 110 différentes espèces ont été capturés. Aucune espèce d'insecte de quarantaine prioritaire n'a été piégée. En revanche, la présence d'individus appartenant à 8 espèces exotiques, a priori non répandues sur notre territoire, des familles Cerambycidae² et Curculionidae (sous-famille des Scolytinae)³ a été relevée.

¹Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes, « Lignes directrices pour l'analyse du risque phytosanitaire, schéma d'aide à la décision pour les organismes de quarantaine », PM5/3 (5).

² Cerambycidae : *Cordylomera spinicornis*, *Trichoferus campestris*, *Xylotrechus chinensis*, *Xylotrechus stebbingi*.

³ Curculionidae (sous-famille des Scolytinae) : *Amasa truncata*, *Euplatypus hintzii*, *Euplatypus parallelus*, *Xyleborus affinis*.

Sur ces espèces, je sollicite votre appui qui nous permettra d'améliorer le dispositif de surveillance et d'aider à la définition des mesures de gestion qui pourraient être nécessaires en cas de détection de foyers de ces organismes nuisibles sur le territoire.

Questions posées :

Je vous saurais gré de bien vouloir examiner au travers d'une catégorisation, les critères de risque listés ci-dessous pour chacune des 8 espèces d'insectes exotiques détectées.

Ainsi, il conviendrait de catégoriser en fonction des critères figurant ci-dessous ces insectes afin de déterminer leur nuisibilité et de prioriser sur cette base la réalisation d'analyse de risque portant sur ces insectes.

a. Caractéristiques des espèces

- Cycle biologique,
- Plantes hôtes,
- Symptômes,
- Aires de distribution,
- Nuisibilité dans ces aires de distribution,
- Probabilité d'entrée et de transfert vers les plantes hôtes.

b. Probabilité d'établissement

- Présence d'hôtes appropriés, conditions climatiques et autres facteurs abiotiques favorables à l'établissement des 8 espèces d'insecte dans la zone ARP,
- Identification de potentiels ennemis naturels dans la zone ARP, et d'autres facteurs biotiques ainsi que les pratiques culturelles pouvant contribuer à empêcher leur établissement,
- Définition des zones d'établissement potentielles dans la zone ARP.

c. Probabilité de dissémination

- Moyens de dissémination (naturelle et assistée) dans la zone ARP,
- Magnitude de la dissémination des 8 espèces d'insecte.

d. Conséquences potentielles

- Evaluation de l'impact économique en terme de production associé aux 8 espèces d'insectes pour l'agriculture, la sylviculture et l'horticulture dans leur zone de répartition géographique actuelle et dans la zone ARP,
- Evaluation de l'impact en JEVI dans la zone ARP.

e. Conclusions des catégorisations des organismes nuisibles

Délais justifiés :

Je souhaiterai pouvoir bénéficier de votre avis dans un délai de dix-huit mois à compter de la réception de ce courrier.

Destinataire pour la réponse par mail : bsv.sdsny.dgal@agriculture.gouv.fr

Mes services se tiennent à votre disposition pour apporter toute information complémentaire.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception de la présente demande.

La Directrice générale de l'alimentation

MAUD FAIPOUX ID Signature numérique de
maud.faioux.ID